

**Compte-rendu des réunions « virtuelles » et décisions du CEP du Brabant  
en ce début de saison 2020-2021, 1<sup>er</sup> trimestre au 15/10/2020**

**Jun 2020 : Scratch de Dongelberg 3 en Div 3** : le CEP accepte le scratch de l'équipe 3 qui aurait dû jouer en Prov. 3 suite à sa descente de P2 en P3 ainsi qu'aux retraits de plusieurs joueurs, et de **pouvoir jouer en Prov.4** à condition qu'il n'y ait pas de joueurs de leur ancienne équipe 3 ni procéder à des transferts pour cette équipe.

**Août 2020 : descente et montées tardives en divisions provinciales**

**Scratch de Ry-Ternel 5 de la Div 3** : malgré que le calendrier soit déjà réalisé, le CEP accepte la descente en Prov.4 de Ry-Ternel 5 suite à ce que les 5 premiers joueurs de cette équipe soient passés en équipe 4. Il ne pourra toutefois y avoir qu'un seul des deux adultes E6 (JV) ou F2 (AB) qui jouent en même temps dans cette équipe.

**Ajout de Drogenbos 5** : Le club de Drogenbos souhaitait ajouter une équipe (la 5) en P4. Comme au départ des discussions il manquait de la place en P4., il leur a été demandé si leur équipe 4 ne pourrait alors jouer en P.3 afin de caser Ry-Ternel 5. Ce que le club a accepté. Pendant la discussion, le CEP avait également demandé **si Boitsfort 2 ne pourrait pas ré-intégrer la Prov.3**, ce qui a été accepté. ! Ce qui nous laisse un bye en Prov. 4 ; ce sera plus facile également si une nouvelle équipe désirerait s'inscrire en cours de saison.

**Cotisations – Amendes – Forfaits**

**Le CEP accorde une réduction de 5€ sur la cotisation** de chaque affilié, suite aux problèmes du Covid-19.

**Le CEP accord aussi 20€ à chaque club** pour l'achat de gel hydroalcoolique.

**Le CEP supprime également les amendes pour équipes composées de 3 joueurs** ; il relève aussi le quota à 5 FFt simples au lieu de 3 avant la déclaration de Forfait général d'une équipe.

**Il n'y aura pas non plus d'amende appliquée pour Forfait simple avant le 5è forfait d'une équipe, cette saison.**  
**Ceci pourra toutefois être étendu si le Covid 19 reprendrait hélas ! vigueur.**

**Septembre : Les Doubles en Coupes** : si une équipe ne veut pas jouer le double.

a-si une équipe refuse, perte du double pour celle-ci.

b-si les 2 équipes refusent : aucune victoire à noter

c-si égalité :

c1 : victoire à l'équipe qui a le plus de Sets Gagnés

c2 : si nouvelle égalité, prendre l'équipe qui a le moins de Sets Perdus

c3: si nouvelle égalité tirage au sort.

**Les remises de match interclubs** pour raisons sanitaires seront bien entendu autorisées ! (\*)

-soit pour joueurs mis en quarantaine au sein de la même équipe

-soit pour refus des parents

-soit pour fermeture du local de jeu (\*\*)

(\*) Si remise pour cause de Covid ou mise en quarantaine, un certificat médical sera demandé.

(\*\*) Pour un local indisponible hors Covid, la procédure habituelle est à suivre.

S'il n'y a pas d'accord entre les clubs pour une date de remise, c'est le CEP qui tranchera. Si une équipe n'accepte pas la date, elle sera déclarée forfait.

**Tournois** : le nombre d'inscriptions permises passe à **3 Séries + une série d'âge** pour chacun.

On a malheureusement à déplorer l'annulation des Tournois de Drogenbos, Pal.Bleue et Sans Souci + Critérium VT d'Elan, et Critérium Jeunes de P.Ry-Ternel.

**Octobre : Une demande de rectification d'indice** a été accordée pour Pal.Ry-Ternel : les 3 joueurs ci-après deviennent B6 au lieu de C1 : Charles Chevalier, Raphik Bouri, Luca Martorana.

**Boitsfort** accepte la proposition du CEP afin que son joueur Prigeaux Jacques passe F1 au lieu de F2 pour raison de composition d'équipe.

**Protection de la J.A en tournois** : le CEP a acheté 2 protections plexiglass souple pour les tournois.

**Le CEP ayant reçu 3 courriers** de capitaines pour des rencontres différentes, fait une remarque à 3 clubs pour que leurs joueurs aient un meilleur comportement (retard et politesse), et afin de bien respecter les 6 Règles d'or (avec surtout le port du masque comme arbitre et dans la salle) pour contrer le Covid.